



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.469

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAU POTABLE ET D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Robert FOUQUET à M. Alexandre GALLESE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.



04.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
Direction des Projets
Hydrauliques et du Pluvial

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAU POTABLE ET D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le marché n° A7-119 relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales arrive à expiration le 4 janvier 2011. Il convient donc de lancer un nouveau marché.

Les extensions de réseaux peuvent être liées à des projets d'urbanisation, mises en sécurité ou demandes particulières sur des secteurs impropres à l'assainissement non collectif. Les lieux des opérations à réaliser ne sont pas spécifiquement connus à l'avance et ne peuvent être, de ce fait, anticipées.

Par conséquent, il ne peut être déterminé, de façon précise, ni le nombre, le rythme ou la nature de l'ensemble des travaux à réaliser. Dès lors, il est nécessaire de lancer un marché de type Marché à Bons de Commande.

Ce marché aura une durée d'un an renouvelable 3 fois par reconduction expresse. L'estimation des prestations est de :

- Montant minimal annuel : 400 000 euros H.T (478 400,00 T.T.C)
- Montant maximal annuel : 1 600 000 euros H.T (1 913 600,00 T.T.C)

Comme le prévoit l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L.2122-22, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ».

Afin de pouvoir conclure le marché prévu dans les meilleurs délais et en application de l'article susvisé du CGCT, les membres du Conseil Municipal ont la possibilité d'autoriser d'ores et déjà Madame Le Député - Maire ou son représentant à signer le marché à venir relatif à l'extension des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales sachant que ce marché sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Mme le Député - Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen et à signer le marché à l'issue de la procédure

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les Budgets Eau et Assainissement 2011- 2014 aux Articles 21531 et 21532 et sur le Budget de la Ville Service Pluvial Chapitre 908-11 Article 21532 qui devront présenter les disponibilités suffisantes.

2010.469 - MARCHE DE TRAVAUX A BONS DE COMMANDE RELATIF A L'EXTENSION DES RESEAUX D'EAUX USEES, D'EAU POTABLE ET D'EAUX PLUVIALES-AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 55
Présents	: 51
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**